



VILLE DE CAMON

Réservation de stationnement et occupation de l'espace public Rue Henri Barbusse

Le Maire de la Ville de CAMON,

Vu les Articles L 2213-1 à 2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Vu le code de la route, article R411-1 à R411-32,

Vu la demande de réservation de stationnement et d'occupation du domaine public par l'entreprise Piscines Ibiza sise 2 rue Gilles de Gennes 80200 devant le 44 Rue Henri Barbusse à Camon,

Considérant qu'aux termes de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire est tenu de veiller à la sûreté et à la commodité du passage dans les rues et places publiques d'une part et que d'autre part, il exerce la police de la circulation sur les voies communales en application des articles L.2213-1 et L.2213-2 du même code,

Considérant la nécessité de réserver des emplacements au droit du 44 Rue Henri Barbusse à Camon,

Considérant que pour ces motifs, il convient de prendre des mesures de protection pour prévenir les accidents en réglementant le stationnement.

ARRETE

Article 1 : A compter du vendredi 14 novembre 2025 au mardi 25 novembre 2025 inclus, le stationnement devant les numéros 44 et 46 de la Rue Henri Barbusse sera réservé à l'entreprise Piscines Ibiza de 7h à 19h.

Article 2 : Une signalisation réglementaire et l'affichage de l'arrêté municipal seront mis en place par l'entreprise intervenante au moins 7 jours avant le début.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur. Une mise en fourrière des véhicules gênants pourra être prescrite le cas échéant.

Article 4 : - Monsieur le Maire de CAMON, Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale de la Somme, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont :

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale de la Somme,
- L'entreprise Piscines Ibiza,
- Monsieur DUPUIS Hubert, adjoint à la voirie,
- La Police Municipale.

Fait à CAMON, le 28 octobre 2025.

Jean-Claude RENAUX,
Maire de CAMON.

AR N°2025-10-016

